



L'an deux mille vingt-cinq le 2 du mois d'octobre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 25 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina
M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude - Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël
M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HENCK Dominique
M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier - M. BASTIEN Claude

Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre –

Procurations : M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. LE GUERNIGOU Nicolas - M. DIEDLER Franck à Mme CHERY Chantal - Mme KLINGELSMITT Agnès à M. THOMAS Claude

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – Mme MARANDE Carole –

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **38 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 32

Pouvoirs : 6

Excusés : 2

Votants : 38

Date d'affichage : 7 octobre 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 38

Contre :

Absentions :

ENVIRONNEMENT

09_10_2025

Autorisation donnée au Président de signer la Charte « 100% Gaz Vert » entre la CCSGC et GRDF

Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs,

Vu le programme 6 intitulé « Valoriser les énergies renouvelables » de l'Axe 3 du projet de territoire de la Communauté de communes,

Considérant les enjeux de développement des installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire

Véronique SCHEFFLER, vice-Présidente en charge de de l'Environnement et de la Transition écologique et énergétique, rappelle que la Communauté de communes Seille et Grand Couronné compte 7 communes gazières sur son territoire.

Deux projets de méthanisation en injection sont actuellement en cours, pour une production de biométhane destinée à être injecté dans le réseau de gaz naturel.

Cette production pourrait, à termes, combler 100% des besoins en gaz du territoire et permettre à la Communauté de communes d'affirmer son ambition de développement des filières de production d'énergies renouvelables,

Afin de renforcer cette dynamique autour de la transition énergétique et de la décarbonation du gaz en particulier, il est proposé la signature d'une charte de partenariat pour la promotion du gaz vert issu de la méthanisation, avec GRDF.

Cette convention, signée pour une durée maximum de 4 ans, s'inscrit dans une stratégie globale d'atteinte de l'objectif 100% Gaz Vert d'ici 2030.

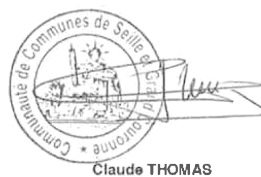
Par cette convention, le territoire s'engage, grâce aux moyens de GRDF, à promouvoir la filière biométhane auprès des habitants et des scolaires, par, entre autres, une communication construite en partenariat avec GRDF, sur tous ses canaux de communication (site Internet, réseaux sociaux, bulletin intercommunal, ...), par la mise en place d'une signalétique « Territoire engagé Gaz Vert » aux entrées et sorties des communes hébergeant une unité de production.

De son côté, GRDF s'engage à accompagner la CCSGC dans le développement et la valorisation des gaz verts, notamment par la prise en charge en totalité de la confection, l'achat et la mise à disposition des panneaux de types panneaux de signalisation « Territoire engagé Gaz Vert », par l'organisation, en lien avec les producteurs de biométhane du territoire, des visites de sites de méthanisation pour les administrés, les élèves et tous autres acteurs selon la demande de la CCSGC.

Il est donc proposé la signature de cette charte pluriannuelle de partenariat entre la Communauté de communes et GRDF définissant les objectifs principaux de coopération pour la promotion du gaz vert.

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à signer la charte de promotion du gaz vert avec GRDF
- **Autorise** le Président à engager toutes les opérations inscrites dans cette charte en partenariat avec GRDF



Claude THOMAS
2025.10.08 06:30:27 +0200
Ref:9592747-14444130-1-D
Signature numérique
le Président

CHARTRE

OBJECTIF 100% GAZ VERT

Communauté de Communes Seille et Grand Couronné & GRDF



*Une collaboration territoriale au service
de la décarbonation du gaz*

« De la production aux usages, l'économie circulaire comme passerelle territoriale entre les producteurs et les consommateurs d'une énergie locale bas carbone »

Entre les soussignés :

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511, dont le siège social est situé 17 rue des Bretons – 93210 SAINT-DENIS, représentée par Monsieur Brice FEBVRE, agissant en qualité de Directeur Clients Territoires GRDF EST, dûment habilité à cet effet,

Désignée ci-après : « **GRDF** »

Et

Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné, immatriculée au répertoire des entreprises et établissements de l'INSEE sous le numéro 200 070 589, dont le siège social est situé 47 rue Saint-Barthélemy, 54280 CHAMPENOUX, représentée par Monsieur Claude THOMAS agissant en qualité de Président,

Désignée ci-après : « **CCSGC** »

GRDF et la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné sont collectivement désignées « **les Parties** ».

SOMMAIRE

PREAMBULE	p 4
ETAT DES LIEUX DES CONSOMMATIONS & PROJECTION DE LA PRODUCTION DE GAZ VERT	p 5
LES OBJECTIFS	p 7
LA STRATEGIE	p 9
LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES	p 10

PREAMBULE

D'un côté, la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné regroupant 42 communes pour un bassin de vie de près de 19 000 habitants sur 345 KM², 270 associations et 2800 emplois.

Ce territoire se caractérise par de vastes espaces agricoles, la présence de la Seille et par un cadre de vie et des paysages préservés.

Son fort caractère rural lui vaut le surnom de « poumon vert de l'agglomération nancéienne ». Entouré par les agglomérations de Metz, Pont-à-Mousson et Nancy, il est situé au sein d'un espace dynamique.

La proximité de l'autoroute A31 et de ses échangeurs, celles de l'aéroport régional Metz-Nancy Lorraine et de la ligne TGV Est en font un territoire attractif pour les entreprises et les nouveaux habitants.

Un territoire situé au sein du Val de Lorraine.

Le PETR du Val de Lorraine, regroupant 4 intercommunalités, est composé de 134 communes et compte 121 000 habitants. Ce groupement existe dans le but de concevoir et mettre en œuvre une stratégie de développement et d'aménagement local.

Par ailleurs, le territoire se caractérise par une résidentialisation importante qui a des effets majeurs sur la consommation d'énergie : le chauffage résidentiel et les mobilités sont les deux premiers secteurs de consommation du territoire. La question de la production d'énergie se singularise par la forte propension du territoire à fabriquer du gaz bas carbone grâce à une activité d'élevage encore très présente.


La convention engage GRDF pour un accompagnement de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné sur le long terme.

ÉTAT DES LIEUX DES CONSOMMATIONS & PROJECTION DE LA PRODUCTION DE GAZ VERT

Consommation de gaz naturel
17,8 GWh

En projet : 2 sites en injection

- Bouxières-aux-Chênes
- Brin-sur-Seille



Une production prévisible de biométhane
38,2 GWh



Equivalent à la consommation annuelle de gaz de

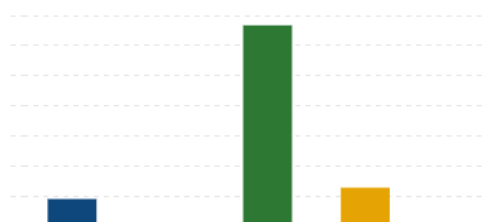
6 400

Logements neuf

17,8 GWh

Consommations de gaz sur le réseau opéré par GRDF

Répartition/ secteurs

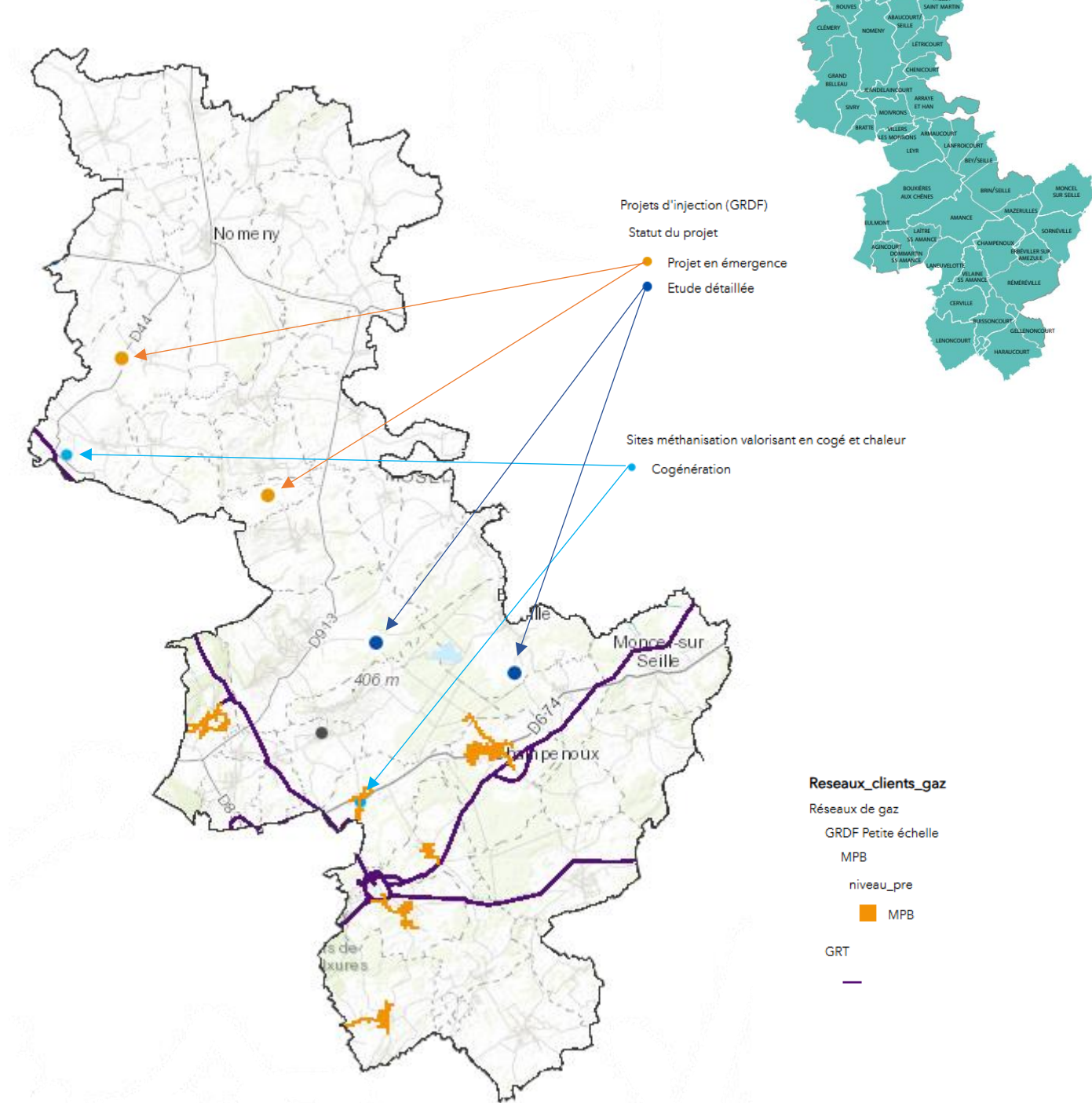


- 1,8 GWh Agricole
- 102,0 MWh Industriel
- 13,3 GWh Résidentiel
- 2,6 GWh Tertiaire
- 0,0 MWh Autre

46,6% du potentiel pourrait assurer la décarbonation de toutes les consommations !

= une unité de taille moyenne (150 Nm³/h) ou deux petites unités en injection

Potentiel biométhane du territoire



Etudes détaillées :

- Brin-sur-Seille : projet en injection NEOM BRIN SUR SEILLE
- Bouxières-aux-Chênes : projet en injection VALOREO BOUXIERES AUX CHÊNES

Projets en émergence :

- Belleau : METHASEILLE
- Villers-lès-Moivrons : CHANTERAINNE BIOGAZ

LES OBJECTIFS

1. Production d'ENR

La CCSGC a pour ambition d'être le catalyseur du développement du Gaz Vert d'origine agricole et parvenir à une injection réseau 100% gaz vert à l'horizon 2030. Arriver à cet objectif, c'est avoir la capacité de construire au moins 2 nouveaux méthaniseurs sur le territoire et engager un partenariat fort avec GRDF.

L'activité agricole occupe encore aujourd'hui la première place sur le territoire de la CCSGC et n'a pas échappé aux phénomènes de mondialisation et de production de masse. Dans ce contexte concurrentiel plus fort que jamais, les agriculteurs disposent d'une réelle opportunité à faire évoluer leur pratique, décarboner leurs usages et diversifier leurs activités.

GRDF facilite l'émergence des projets des exploitants éleveurs en les aidant dans leur montage sur le plan technique, administratif, agronomique.

2. Usages du gaz

La CCSGC se veut exemplaire en signant le premier contrat de territoire « Eau et Climat » en Meurthe-et-Moselle visant à protéger l'eau et les espaces naturels ; la résilience du territoire est ainsi marquée.

En plaçant ses citoyens au cœur de ses projets, la CCSGC se révèle comme « un territoire rural au caractère affirmé » !

La qualité et la diversité paysagère du territoire constituent un véritable atout, mais il convient de veiller à leur préservation par une prise de conscience collective de l'importance de cette richesse et d'en adapter son comportement au quotidien. Le projet de territoire de la CCSGC donne le cap pour 2030.

La production d'énergies renouvelables constitue un véritable accélérateur de la transition énergétique et de développement pour le territoire. Le secteur dispose de ressources naturelles à valoriser. La CCSGC affirme sa volonté de réduire sa dépendance aux énergies fossiles ; le territoire a d'ailleurs été labellisé « Territoire à Energie Positive et Croissance Verte ».

Au-delà des actions visant à réduire et à maîtriser les consommations énergétiques, l'exploitation et la valorisation d'énergies renouvelables constitue à la fois une alternative aux énergies fossiles, mais également une opportunité en termes de développement économique d'emplois.

Les collectivités du territoire visent une appréciation globale des émissions comprenant la fabrication des matériels nécessaires à la production d'énergies renouvelables et leurs transports, c'est pourquoi elles privilégient la valorisation des ressources locales. Parmi ces ressources locales, le gaz vert occupe une place centrale de par la présence des gisements d'origine agricole ; le potentiel de production de gaz vert du territoire permettant une décarbonation à 100% des usages gaz à l'horizon 2030.

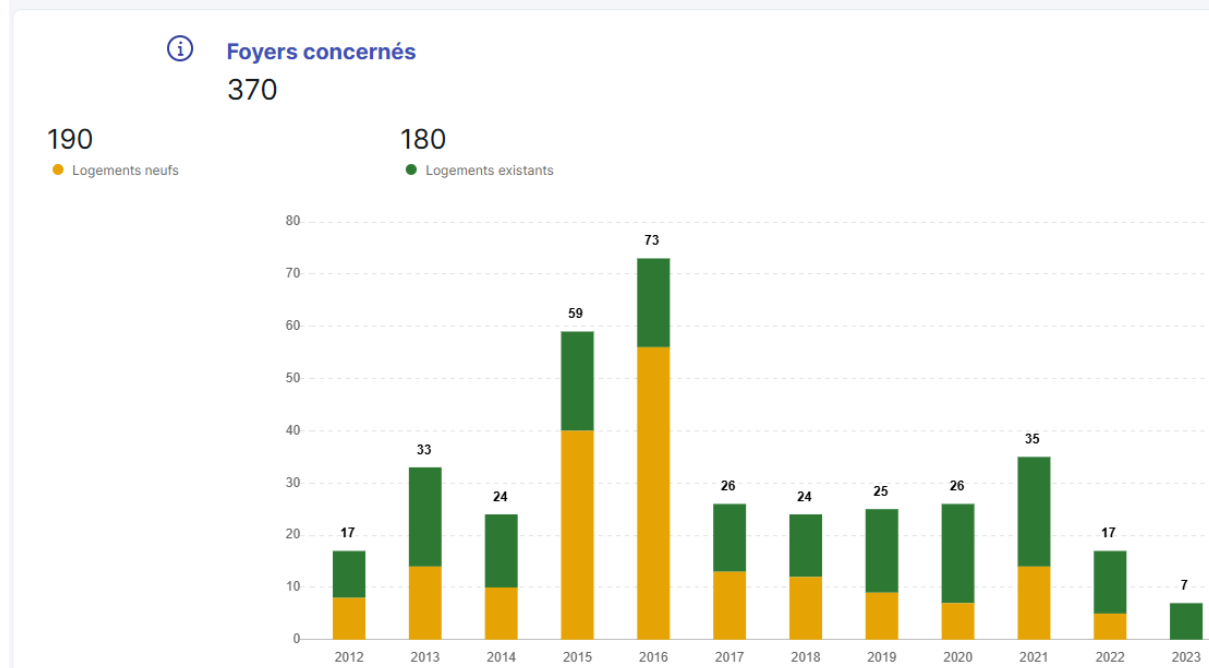
Outre la dimension environnementale, la CCSGC intègre une approche économique. La situation géopolitique globale et les conflits qui agitent les principaux exportateurs de gaz ainsi que les états traversés par les routes du gaz conduisent à une fluctuation des prix insupportables pour les consommateurs. Comme pour l'alimentation, la souveraineté énergétique est une donnée stratégique pour maîtriser les prix et sécuriser les

approvisionnements. Un objectif national qui met aux prises les territoires de France au premier plan et la CCSGC a parfaitement intégré cette donnée.

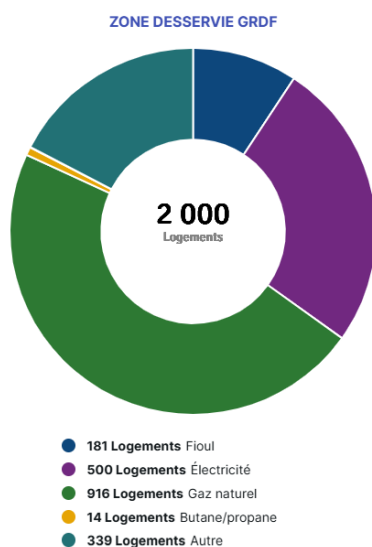
En termes d'usages, le principal consommateur de gaz naturel du territoire est le **secteur résidentiel** avec **13,3 GWh**.

Les actions de la CCSGC et les installations de nouvelles chaudières haute performance opérées ces dernières années ont déjà permis d'éviter l'émission de **206 tonnes équivalent CO₂** dans ce secteur.

Installation de nouvelles chaudières haute performance



Par ailleurs, sur les **2000** logements recensés au sein des **7** communes de la CCSGC desservies en gaz, **181** foyers se chaufferaient encore au fioul !



LA STRATEGIE

Pour atteindre l'objectif **100% gaz vert** d'ici à 2030, la CCSGC construit une stratégie permettant :

- D'augmenter massivement la part de biométhane dans les réseaux des communes gazières de son périmètre, par l'installation d'au moins 2 unités de méthanisation.
- D'exporter du gaz vert dans les agglomérations voisines, notamment la métropole du Grand Nancy.
- De favoriser, le cas échéant, l'acceptabilité sociale des unités de méthanisation sur le territoire en lien.
- D'améliorer la qualité de l'air et la qualité de l'eau par le juste équilibre des digestats à épandre (respect du plan d'épandage) afin de réduire l'utilisation d'intrants chimiques.
- De couvrir les besoins en énergie gaz du territoire.

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Constatant la convergence de leurs préoccupations, la CCSGC et GRDF ont décidé de coopérer dans le cadre d'un partenariat autour du Gaz Vert et de la Transition Energétique.

En lien avec le développement économique, de fortes actions de sensibilisation et de formation sont envisagées afin de mener à bien ce projet d'autonomie énergétique.

A terme, la promotion du gaz vert auprès des citoyens et de tous les acteurs et visiteurs du territoire pourra se faire par la pose de panneaux « TERRITOIRE ENGAGÉ GAZ VERT » aux entrées et sorties des communes hébergeant une unité de méthanisation en injection.

A ce titre, **GRDF**, dans le respect de ses missions de service public, s'engagera à :

- Accompagner la CCSGC dans le développement et la valorisation des gaz verts.
- Permettre l'utilisation de la marque blanche « Gaz Vert » et de sa déclinaison (annexe 2) tout en communiquant les éléments de la charte graphique.
- Organiser la confection, l'achat et la mise à disposition des panneaux de types panneaux de signalisation « Territoire engagé Gaz Vert » (annexe 1) pour un montant pris en charge intégralement par GRDF. Les panneaux sont équipés au dos de rails leurs permettant d'être fixés sur des poteaux de signalétique.
- Mettre en place la communication externe permettant de mettre en avant la CCSGC sur leur exemplarité autour de la décarbonation. GRDF s'engage à fournir les supports de communication.
- Transmettre de l'information sur la filière biométhane aux acteurs du territoire.
- Organiser, en lien avec les producteurs de biométhane du territoire, des visites de sites de méthanisation pour les administrés, les élèves et tous autres acteurs selon la demande de la CCSGC. Autant que possible, GRDF fera marcher son réseau pour faciliter les déplacements par une mise à disposition de bus roulant au (Bio)GNV.
- Acculturer les élèves des écoles primaires (niveau CM1-CM2) aux énergies renouvelables en général, avec un focus sur la méthanisation.

La Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné s'engagera à :

- Poser les panneaux « TERRITOIRE ENGAGÉ GAZ VERT » en limite des bans communaux sur les axes principaux, juste après le nom des communes concernées, afin de permettre l'unité visuelle du territoire et de montrer l'engagement des collectivités.
- Entretien et laisser les panneaux en place **pendant 4 ans**.
- Faire la promotion de la démarche « Gaz Vert » auprès de ses administrés à travers par exemple des supports de communication de la CCSGC, comme le bulletin municipal ou ses réseaux sociaux.
- Proposer à ses administrés des visites de sites de méthanisations organisées par GRDF, en lien avec les producteurs de biométhane du territoire.
- Proposer aux écoles élémentaires des communes du territoire de la CCSGC, des visites de site de méthanisation ainsi que des supports d'apprentissage.
- Utiliser et faire la promotion de la marque blanche « Gaz Vert » sur des supports de communication en lien avec la transition écologique et les énergies renouvelables, lors d'événements ou de thématiques appropriées.

- S'engage à ne pas relayer de communication, ni d'expression susceptibles de nuire à l'image de la démarche « Gaz Vert ».

Fait à Champenoux, le / /2025 en double exemplaire original

Pour GRDF

Le Directeur Clients Territoires EST

Monsieur Brice FEBVRE

**Pour Communauté de Communes
de Seille et Grand Couronné**

Le Président

Monsieur Claude THOMAS

ANNEXE 1 : PANNEAUX « TERRITOIRE ENGAGÉ GAZ VERT » (exemple)



ANNEXE 2 : MARQUE BLANCHE « GAZ VERT »



Éléments communs | Version couleur → Couleurs et équivalences

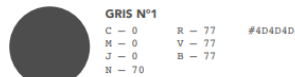
Les couleurs principales



VERT N°1
C - 42 R - 153 #99cc17
M - 0 V - 204
J - 100 B - 23
N - 0



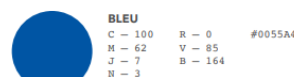
VERT N°2
C - 84 R - 37 #256319
M - 28 V - 99
J - 100 B - 25
N - 30



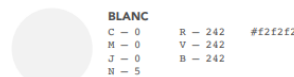
GRIS N°1
C - 0 R - 77 #4D4D4D
M - 0 V - 77
J - 0 B - 77
N - 70

- Le **VERT N°1** est la couleur choisie pour le mot "gaz" ainsi que la partie droite de la feuille.
- Le **VERT N°2** est la couleur choisie pour le mot "vert" ainsi que la partie gauche de la feuille.
- Le **GRIS N°1** est la couleur choisie pour le texte "100% local et renouvelable" et les mentions complémentaires du type "promoteur engagé".

Les couleurs du drapeau



BLEU
C - 100 R - 0 #0055A4
M - 62 V - 85
J - 7 B - 164
N - 3



BLANC
C - 0 R - 242 #f2f2f2
M - 0 V - 242
J - 0 B - 242
N - 5



ROUGE
C - 0 R - 240 #F04036
M - 80 V - 64
J - 81 B - 54
N - 0